

1

déi Lénk

Dépôt: M. Serge Urbany
16.07.2014
Proposition de modification
du Règlement N°6691

MOTION

La Chambre des Députés

- Saluant la volonté du Gouvernement de se doter d'une législation sur les droits et devoirs de ses membres, comme cela fut retenu dans son programme gouvernemental : « Le Gouvernement présentera un projet de loi sur les droits et les devoirs des membres du Gouvernement » (p. 7, voir sous « Renouveau démocratique - Institutions - Gouvernement »);
- Considérant que l'une des missions fondamentales de la Chambre de Députés réside dans le contrôle du Gouvernement et qu'elle dispose notamment d'un droit d'accusation envers les membres du Gouvernement (Chapitre V, Article 82 de la Constitution);
- Estimant qu'il en résulte que la Chambre des Députés doit être étroitement impliquée dans l'élaboration d'un code de conduite concernant les membres du Gouvernement qui aura force de loi et qui doit par conséquent parcourir la voie parlementaire prévue à cet effet ;

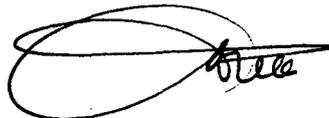
Invite le Gouvernement

- À déposer un projet de loi relatif fixant les droits et devoirs de ses membres dans les meilleurs délais.



Serge Urbany

Député



Justin Turpel

Député